

SOMMAIRE

- Edito : Quel bilan syndical tirer de cette année scolaire? P 1
- Maternelle, école en danger ? P 2
- Tribune libre

**BONNES
VACANCES !**

Rappel calendrier 2004/2005

Mercredi	1er	Septembre	Pré-rentree
Jeudi	2	Septembre	Rentree élèves
Samedi	18	Septembre	Vaqué
Samedi	9	Octobre	Vaqué
Samedi	23	Octobre	Début vacances après la classe
Mercredi	3	Novembre	Fin Vacances
Samedi	20	Novembre	Vaqué
Samedi	4	Décembre	Vaqué
Samedi	18	Décembre	Vaqué
Samedi	18	Décembre	Début vacances
Dimanche	2	Janvier	Fin Vacances
Samedi	22	Janvier	Vaqué
Samedi	12	Février	Vaqué
Samedi	12	Février	Début vacances
Dimanche	27	Février	Fin Vacances
Samedi	12	Mars	Vaqué
Samedi	26	Mars	Vaqué
Samedi	16	Avril	Début vacances après la classe
Dimanche	1	Mai	Fin Vacances
Mercredi	4	Mai	Rattrapage Pont Ascension
Vendredi	6	Mai	Pont Ascension
Samedi	7	Mai	Vaqué
Samedi	21	Mai	Vaqué
Samedi	4	Juin	Vaqué

QUELLE RENTREE EN SEPTEMBRE ?

Quel bilan syndical tirer de cette année scolaire?

Sur le terrain de l'Éducation, l'unité syndicale construite au cours du mouvement du printemps dernier a perduré mais elle n'a pas été suffisante pour mobiliser fortement les personnels sur la question des moyens pour l'École. La grève du 25 mai en a été une parfaite illustration malgré une plate forme reprenant l'insuffisance des recrutements pour la rentrée 2004 et la décentralisation des personnels TOS.

La multiplication des journées d'action sur les différents secteurs de la Fonction Publique pour la défense et l'amélioration des Services Publics n'a pas permis de dégager un cadre revendicatif fort nécessaire pour impliquer les salarié-es dans la mobilisation.

Pour autant, la grève, les manifestations, seraient-elles devenues des moyens d'actions obsolètes, qui ne permettent plus de faire aboutir nos revendications? La page des nouvelles formes d'actions, des stratégies syndicales à mettre en oeuvre reste à écrire et la rue reste encore le terrain où se jouent les luttes sociales. Notons aussi que pour des enjeux aussi graves, la grève générale, n'a toujours pas été mise en oeuvre, ni même mise en perspective sérieusement par les confédérations.

Comment reconstruire cette conscience collective qui permet de dépasser les intérêts particuliers, de faire front et de s'armer contre ce flot médiatique quotidien qui façonne de manière consciente ou pas nos consciences individuelles, qui occulte les véritables enjeux sociaux et véhicule des idées prêtes à l'emploi, de « bon sens ».

Une petite illustration avec le Sécu qui nous est présentée que comme un gouffre financier (en passant c'est 0.7 % du budget total, un découvert qu'accepterai n'importe quel banquier) et ne sont jamais mis en avant les principes fondateurs de la Sécu basés sur la solidarité, l'analyse financière est toujours présentée sous l'angle des dépenses (trop d'abus, trop de tricheurs,..) et jamais sous l'angle des recettes (effet du chômage, de la précarité, des bas salaires, des exonérations patronales non compensées par l'Etat, des dettes de l'Etat et des patrons..).

Aujourd'hui, le mouvement syndical, en associant les salarié-es dans sa démarche, doit réfléchir sur les stratégies à mettre en place pour tordre le cou à cette communication médiatique, qui nous livre ses grilles d'analyse à la sauce libérale.

Bonne réflexion à tous et à toutes et surtout bonnes vacances.

Marc BOUSQUIE



MATERNELLE, ECOLE EN DANGER ?

Le 15 mai, Brigitte Lopez, secrétaire nationale du SNUipp était à Graulhet pour animer une demi-journée d'info syndicale sur la maternelle.

Dans le Tarn, l'IA a mis en place un groupe de travail sur la Petite Enfance avec des représentants des organisations syndicales et de parents d'élèves, de l'AGIEM, des DDEN, mais aussi de l'administration, des médecins scolaires, de la PMI, de la CAF, de Jeunesse et Sports, de l'association des Maires du Tarn, du Conseil Général, des Familles Rurales, du Conseil d'Architecture Urbanisme, Environnement.

Nous avons ressenti la nécessité de rencontrer les collègues pour nous informer du contexte national mais aussi pour faire le point au niveau départemental.

Une question de volonté politique

Tant dans les propos (Brisset/défenseure des enfants, Darcos...) que dans les faits, force est de constater un recul pour l'école maternelle : remise en question de la scolarisation des 2 ans, accélération de la chute de cette scolarisation, généralisation des demi-postes, problèmes de remplacement...

Pourtant, maintenant que le taux de scolarisation des 3 ans est voisin de 100%, il semble logique de développer celle des 2 ans. C'est d'ailleurs ce que préconise la note de service du 11 mars 1991, dont l'administration aime citer le début : « les enfants de 2 ans peuvent être accueillis dans la limite des places disponibles » mais oublie volontiers de citer la suite : « les IA mènent une politique d'étroite collaboration avec les municipalités en vue de la réalisation progressive des objectifs fixés par la loi d'orientation du 10 juillet 1989, c'est-à-dire l'accueil de tous les enfants âgés de 3 ans et le développement de celui des enfants de 2 ans, particulièrement dans les zones défavorisées »

Quant au rapport de la Défenseure des enfants, dans lequel elle utilise les travaux d'Agnès Florin pour condamner sans appel la scolarisation des 2 ans, il a suscité des réactions de cette dernière. En effet, ses travaux, pris comme référence, montrent que contrairement à ce que déclare Claire Brisset, rien ne met en évidence une agressivité plus grande chez les enfants scolarisés à 2 ans. En revanche une tendance plus fréquente à l'isolement est observée pour les enfants ayant eu un mode d'accueil individualisé. L'étude d'Agnès Florin démontre même que les enfants sont plutôt, plus sécurisés avec l'enseignant-e de maternelle qu'avec l'éducateur-trice de la crèche en raison de l'importance d'avoir un adulte référent avec lequel on passe du temps.

D'autres études encore montrent que la scolarisation à 2 ans fait augmenter les chances de non-redoublement : 90% des enfants scolarisés à 2 ans ne redoublent pas, 87% des enfants scolarisés à 3 ans, 78% des enfants scolarisés à 4 ans.

Et dans le Tarn ?

Les graphiques ci-contre prouvent que le Tarn n'échappe pas à la tendance générale de baisse du taux de scolarisation des 2 ans. Dans notre département, elle n'atteint que l'école publique qui passe de 54,65% en 1989 à 44,64% en 2003 en ayant connu un maximum de 60,03% en 1990, alors que le taux dans le privé se maintient de 10,51% en 1989 à 10,4% en 2003 après une remontée de 1% de 2002 à 2003 qui correspond aux bébés de l'an 2000.

La carte scolaire utilise aussi dans notre département, la politique des demi-postes. Quant aux municipalités, elles jouent également un rôle important dans l'offre de scolarisation : par exemple refuser les 2 ans à la cantine ou à la garderie favorise un transfert vers l'école privée.

Un groupe de travail Accueil de la Petite Enfance

L'IA a mis en place un groupe de travail pour travailler sur une charte d'accueil (cadre architectural : aménagement et équipement) et répondre à la demande croissante d'accueil des enfants de 2 ans en particulier.

A notre demande un troisième axe de réflexion a été mis en place sur le règlement intérieur et le fonctionnement. En effet, la scolarisation en école maternelle et celle des 2 ans, si on veut la favoriser, demande une souplesse souvent provisoire qui est niée dans certains textes ou recommandations orales, comme par exemple, ceux imposant 2 rentrées : une en septembre et une en janvier et/ou des heures strictes de fermeture des portes.

Le SNUipp Tarn met en place dès la rentrée une commission Maternelle pour réfléchir et élaborer des propositions pour ce groupe de travail. Tous ceux, toutes celles qui sont intéressé-es sont prié-es de prendre contact en appelant le 05 63 38 44 34. Ils/elles seront les bienvenu-es !

TEXTES UTILES

NOTE DE SERVICE N° 91-065 DU 11/03/ 91

1. ACCUEIL A L'ECOLE MATERNELLE

Le décret du 6 septembre 1990 précise que les enfants peuvent être accueillis dans les écoles et les classes maternelles s'ils ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire, dans la limite des places disponibles après qu'a été assurée préalablement la scolarisation des enfants de trois ans et plus.

Les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale, mènent à cet effet une politique d'étroite collaboration avec les municipalités en vue de la réalisation progressive des objectifs fixés par la loi d'orientation du 10 juillet 1989, c'est-à-dire l'accueil de tous les enfants âgés de trois ans et le développement de celui des enfants de deux ans, tout particulièrement dans les zones socialement défavorisées.

(B.O.E.N. n°12 du 21/3/91 et spécial n°9 du 3/10/91.)

CIRCULAIRE N° 91-124 DU 6/06/91

modifiée par la circulaire n° 92-216 du 20/7/92, modifiée par la circulaire n° 94-190 du 29/6/94

1. ADMISSION ET INSCRIPTION

1.1. ADMISSION A L'ECOLE MATERNELLE

Les enfants dont l'état de santé et de maturation physiologique constaté par le médecin de famille est compatible avec la vie collective en milieu scolaire peuvent être admis dans une école maternelle ou dans une classe maternelle. Cette admission est prononcée, dans la limite des places disponibles, au profit des enfants âgés de deux ans au jour de la rentrée scolaire. Toutefois, les enfants qui atteindront cet âge dans les semaines suivant la rentrée et

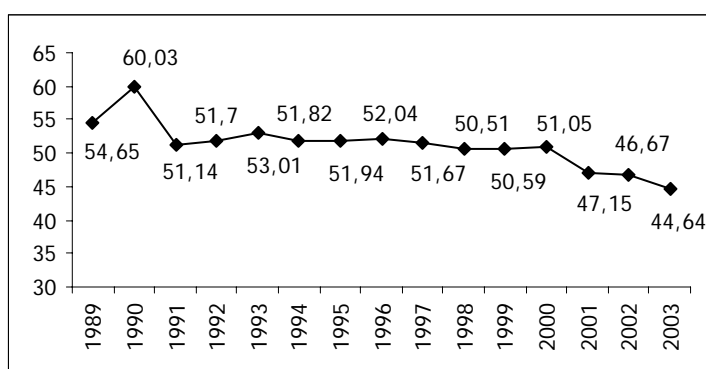
au plus tard au 31 décembre de l'année en cause pourront être admis, à compter de la date de leur anniversaire, toujours dans la limite des places disponibles.

L'inscription est enregistrée par le directeur de l'école sur présentation d'une fiche d'état civil ou du livret de famille, d'un certificat du médecin de famille, d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication et du certificat d'inscription délivré par le maire de la commune dont dépend l'école. Ce dernier document indique, lorsque la commune dispose de plusieurs écoles, celle que l'enfant fréquentera.

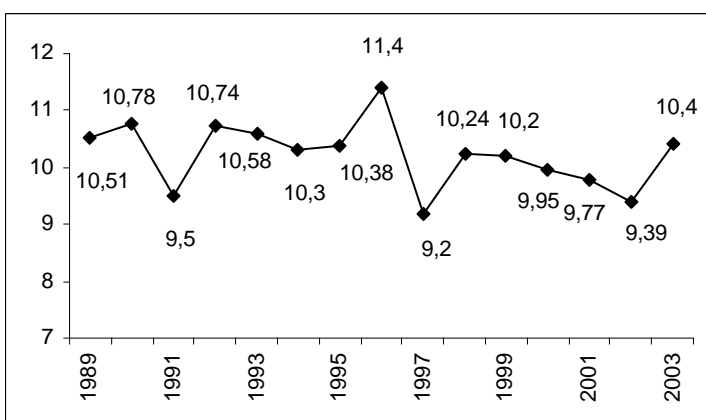
Il convient de rappeler qu'aucune discrimination ne peut être faite pour l'admission dans les classes maternelles d'enfants étrangers, conformément aux principes généraux du droit. La circulaire n° 84-246 du 16 juillet 1984 relative aux modalités d'inscription des élèves étrangers dans l'enseignement du premier et du second degré, publiée au Bulletin officiel n° 30 du 26 juillet 1984, a donné toutes précisions utiles à ce sujet.

2.1. ECOLE MATERNELLE

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une bonne fréquentation souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant et le préparant ainsi à recevoir la formation donnée par l'école élémentaire. A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits et rendu à sa famille par le directeur de l'école qui aura, préalablement à sa décision, réuni l'équipe éducative prévue à l'article 21 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990.



Taux de scolarisation des 2 ans dans le public dans le Tarn



Taux de scolarisation des 2 ans dans le privé dans le Tarn

TRIBUNE LIBRE

Ça y est, tout le monde a son billet d'avion ? Son aller-retour SNCF Congés Annuels ?

Ah! Vous n'allez pas en Irak cette année? C'est c...! La Palestine non plus? Au fait, c'est où? Haiti non plus ?

Tout le monde a organisé sa *petite fête dez écoles.com*, de préférence le jour de la manif sur la Sécu.

Au fait, le 25 mai, tout le monde était en classe verte! parce qu'au départ de Castres et d'Albi il a fallu se « barrer » sur les chemins buissonniers.

Vos projets d'école sont faits? API ? Classe à PAC? Vous avez ficelé les partenariats avec les entreprises? Pour vous les vacances et pour eux les cadeaux!

Et aux élèves, z'avez eu le temps de leur expliquer la différence qu'il y a entre une constitution et un traité ?

Z'avez raison de penser aux vacances parce qu'au train où vont les choses (c'est un de vos derniers billets SNCF de Congé Annuel) c'est aussi un de vos derniers congés payés - privilèges que tout ça!

Vive la précarité, la concurrence

entre tous et chacun, voilà qui motive!

Z'êtes prêts à être des enseignants jetables, crasseux, prêts à écraser le/la voisin-e pour grimper au mérite ?

Quels congés? Quelle retraite? Quels jours fériés? Un statut de la fonction publique

- C'est quoi? a dit Sellières

- C' est quoi? a dit Raffarin

- C'est trop, ont-ils ajouté, ça sert plus à rien, c'est ringard!

Les syndicats? Ça n'existe pas dans le monde merveilleux de l'intérim généralisé.

Enseigner - soigner - transporter - chauffer - éclairer - abreuver (en eau potable) - relier (la poste version rétro).

Tout ça c'est des CHARGES !!!... et seulement des charges ?

Les fonctionnaires... divisez-moi ça par deux. C'est pour une mission difficile que Sellières et Raffarin ont opté (ce sont eux-mêmes qui le disent) et en enseignants responsables vous les avez consciencieusement aidés ; « Y » peuvent tout modifier (vous lisez plus le BO ?) modifier le droit,

surtout celui de consulter le parlement.

- Vous lisez quels journaux ? ...

- Ah ! Vous avez entendu à la télé : le privé c'est l'efficacité et c'est meilleur marché.

La propagande c'est le mensonge répété, vous n'aviez pas remarqué ?

Plus on nous proclame collaborateurs plus on est des zombies transparents. Il ne nous reste que 2 choses à faire :

1. Perdre enfin l'habitude de vous plaindre puisque vous n'avez vraiment aucune raison pour ça, la main invisible du marché laladirladada...

2. Essayer de lire l'article de Serge Halimi dans le N° de juin du Monde Diplomatique que vous pouvez toujours mettre dans votre valise pour les heures d'attente dans les aéroports : alertes terroristes ? grèves ? c'est pareil... Tassez, ça rentre !

La neutralité est une imposture, parfois l'irrespect s'impose comme une supérieure nécessité...

Nadine VERDIER